



Paris, le 22 août 2012

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

À

**Monsieur Vincent PEILLON**  
Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Depuis la rentrée 2010, il est demandé aux enseignants du premier degré de renseigner le Livret Personnel de Compétences attestant de la maîtrise des paliers du socle commun de la loi Fillon de 2005.

Sur le terrain, depuis deux ans, la mise en œuvre de cette nouvelle procédure est perçue comme une nouvelle demande institutionnelle, sans que les équipes enseignantes n'en perçoivent ni le sens, ni l'intérêt pédagogique pour la réussite des élèves.

Concrètement, ce livret composé de 46 items pour le palier 1 en fin de CE1 et de 110 items pour le palier 2 en CM2 constitue une véritable « usine à cases » peu compréhensible pour les parents et peu exploitables pour les enseignants. De plus, ce livret fait doublon avec les livrets scolaires d'évaluation élaborés par les enseignants pour rendre compte régulièrement aux familles des progrès et des acquis des élèves.

Dans la lettre que vous avez transmise aux enseignants pour cette rentrée, vous confirmez que « Le livret personnel de compétences actuel est inutilement complexe ». Alors que « la conception et les composantes du socle commun seront repensées », une réflexion va logiquement s'engager pour revoir en profondeur les dispositifs d'évaluation. Il apparaît donc clairement que l'actuel Livret personnel de compétences peut d'ores et déjà être considéré comme caduc. A juste titre, vous demandez « pour le dialogue avec les parents, des outils de suivi des élèves clairs et compréhensibles ».

Nous pensons qu'il est important de revenir à des principes simples et lisibles en matière d'évaluation des élèves. C'est pour cette raison, Monsieur le Ministre, qu'en l'état, nous vous demandons d'abandonner la mise en œuvre de ce Livret Personnel de Compétences dans l'attente de nouveaux outils cohérents de suivi des progrès et des acquis des élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR